

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DPVI 46 Subventions aux associations Centre Alpha Choisy (13e) et Espace 16 (17e). Signature d'une convention avec le Centre Alpha Choisy.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. Le Maire de Paris propose une subvention à deux associations, au titre de l'intégration ;

Vu l'avis du conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec le Centre Alpha Choisy.

Article 2 : Une subvention de 7.000 € est attribuée au Centre Alpha Choisy (13e) (X00067/9865/2012-01310) pour le projet Intégration des migrants : vers un regroupement des moyens associatifs (coordination DILF et rentrée partagée 13e).

Article 3 : Une subvention de 7.000 € est attribuée à l'association Espace 16 (17e) pour la formation de formateurs et la prise en charge partielle des frais d'inscription des examens DILF et DELF (E00137/20983/2012-02907).

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne 15003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012.